## MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE ARRONDISSEMENT : Mende CANTON : Aumont-Aubrac Envoyé en préfecture le 29/09/2015 Reçu en préfecture le 29/09/2015 Affiché le

Levrauit

ID: 048-214800914-20150928-2015\_31-DE

Nombre
de conseillers en exercice 7
de présents 6
de votants 6

N° 31/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/09/2015

## **OBJET**: SUBVENTION ASSOCIATION AUBRAC JUDO CLUB

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Etaient absents: Mme CHAYLA Valérie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association AUBRAC JUDO CLUB dont le siège est à Nasbinals qui sollicite l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, considérant l'intérêt que représente cette association pour la commune :

- décide d'attribuer à l'association AUBRAC JUDO CLUB une subvention de 300 €.
   Cette dépense sera imputée à l'article 6574.
- autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 28/09/2015

Le Maire

